

Communes mixtes de Plateau de Diesse et de Nods

Commune de La Neuveville



Arrondissement

Direction des travaux publics et des transports
Office des ponts et chaussées

Fermeture au trafic

Route cantonale N° 5 La Neuveville – passage de la vieille ville

Tronçon: Route cantonale n° 5 traversées de la vieille ville de la Neuveville-ledirection le Landeron et direction Bienne sur environ 100 mètres (Coord. 7.09239/4706351)

Durée: Du lundi 2 décembre 2024 à 13 h au jeudi 5 décembre 2024 à 16 h

Dérogations: Aucune

Guidage du trafic: Les signalisations réglementaires de chantier et de déviation seront mises en place.

Un itinéraire de déviation pour accéder à Bienne depuis le Landeron est prévu par les routes communales de La Neuveville (via Rue du Tempé – route du château – Rue du Faubourg – Chemin des prés-Guêtiens – Chemin de la Récille)

Un itinéraire de déviation pour accéder au Landeron depuis Bienne est prévu par les routes communales suivantes (via Rue de la Gare – Place du marché – Rue du Port).

Motif de la mesure: Travaux de réfection du pavage et sablage du pavage

Restrictions: Pour des raisons de sécurité, le tronçon fermé sera interdit à tous les usagers de la route (véhicules, cyclistes, cavaliers, piétons).

Informations juridiques: En vertu des articles 65 et 66 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR, RSB 732.11) et de l'article 43 de l'ordonnance du 29 octobre 2008 sur les routes (OR, RSB 732.111.1), la route mentionnée sera fermée au trafic.

Les travaux de réfection de pavage étant dépendants des conditions météorologiques, il est possible que les périodes de restrictions doivent être reportées ou modifiées à court terme. Le cas échéant, des communiqués diffusés par la radio renseigneront les usagers. Dans tous les cas,

le début, respectivement la fin des restrictions, seront déterminés par la mise en place, respectivement l'enlèvement, de la signalisation routière temporaire.

Nous remercions les personnes concernées pour leur compréhension.

Loveresse, le 11 novembre 2024

Office de ponts et chaussées du canton de Berne, Arrondissement d'ingénieur en chef III

Direction des travaux publics et des transports
Office des ponts et chaussées

Procédure de participation concernant les routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, soumet le projet de construction suivant à la population dans le cadre d'une procédure de participation en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR) en relation avec l'article 58 de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC). La population est invitée à faire part de ses suggestions ou objections par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 1324, Diesse – Prêles / 1322, La Neuveville – Prêles – Lamboing

Communes: Plateau de Diesse (Prêles)

Projet: 430.20783 / Renouvellement - Chaussée: Prêles, entrée N/O

Lieu de mise à l'enquête: Commune mixte de Plateau de Diesse, La Chaîne 2, 2515 Prêles

Durée de mise à l'enquête: 27 novembre 2024 au 17 janvier 2025

Remarque: Il n'est pas possible de former opposition au stade de la procédure de participation, mais seulement dans le cadre de la mise à l'enquête publique des plans.

Loveresse, le 25 novembre 2024

Office des ponts et chaussées



La Neuveville

Place du Marché 3 | 2520 La Neuveville
www.laneuveville.ch

Avis de construction

Requérants: Frédéric Frigo-Mosca, Impasse du Cresson 6, 1786 Sugiez

Auteur du projet: BV Toitures Sàrl, Place de la Gare 2b, 2520 La Neuveville

Emplacement: Parcelle 392, rue Beauregard 25, 2520 La Neuveville

Zone: Plan de quartier «Vieille Ville»

Objet protégé: Site archéologique classé

Digne de protection

Objet C

Zone protégée: Plan d'alignement secteur Ouest

Périmètre de protection archéologique N° 255

Périmètre ISOS 1 obj. de sauvegarde A

Recensement architectural

Ensemble bâti A (La Neuveville, Le centre médiéval)

Dérogation: -

Constructions et dimensions: Selon plans déposés

Projet: Réfection de la toiture avec pose de nouvelles tuiles plates rouge naturel et des ferblanteries sans modification de l'aspect, des surfaces et des hauteurs. Travaux d'entretien.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au Service de la gestion du territoire jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Ils peuvent également être consultés sur le portail internet cantonal e-bau.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la Feuille officielle de l'ancien district de La Neuveville, soit du 29 novembre 2024 au 30 décembre 2024. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges doivent être envoyées au Service de la gestion du territoire, Place du Marché 3, CP 263, 2520 La Neuveville, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

La Neuveville, le 29 novembre 2024

Municipalité de La Neuveville



COMMUNE MUNICIPALE DE LA NEUVEVILLE

Procès-verbal de l'élection municipale du 24 novembre 2024

Nombre des électeurs et électrices inscrits dans le rôle des électeurs : 2595

Nombre des cartes de vote rentrées : 1548

Participation : 59.7 %

Election à la Mairie – 2° tour de scrutin

Nombre total des bulletins rentrés : 1434

- bulletins blancs : 27

- bulletins nuls : 5

Suffrages valables entrant en ligne de compte : 1402

Liste no 1 - PARTI LIBERAL-RADICAL

Longo Luca Nombre de suffrages recueillis : 751

Liste no 2 - PARTI FORUM NEUVEVILLOIS

Frioud Auchlin Catherine Nombre de suffrages recueillis : 651

Est élu : Longo Luca

La Neuveville, le 24 novembre 2024

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL
Le président La secrétaire

Fil yu *Harabay*

Avis de travaux**Travaux pour le nouveau couvert à vélos de la Gare**

A l'attention de la population

Un nouveau couvert à vélos remplacera l'abri existant début 2025.

En vue de l'installation du nouveau couvert à vélos, des travaux se dérouleront à partir du **lundi 9 décembre 2024**, selon les conditions météorologiques.

En raison du déplacement de l'abri existant, il sera impossible d'y stationner le jeudi 5 décembre 2024.

Les utilisateurs sont priés d'utiliser les places situées entre le centre des Epancheurs et le bâtiment de la Poste.

Le Service de la gestion du territoire (032 752 10 80) se tient à la disposition de la population pour plus d'informations.

Municipalité de La Neuveville**Publication**

Le 11 novembre 2024, le Conseil municipal de La Neuveville a approuvé la nouvelle ordonnance 2025 sur les tarifs de reprise de l'énergie des producteurs indépendants et des coûts liés aux infrastructures de saisie de données. Son entrée en vigueur est fixée au 1er janvier 2025.

Cette ordonnance peut être consultée auprès de l'administration des finances, place du Marché 3, 2520 La Neuveville.

Un recours en matière communale peut être déposé à son encontre, dans un délai de 30 jours dès sa publication dans la Feuille officielle du district, auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, case postale 106, 2608 Courtelary.

La Neuveville, le 29 novembre 2024

Conseil Municipal

La Municipalité de La Neuveville recherche pour son service social régional un ou une :

ASSISTANT/E SOCIAL/E à 50 %

Type de contrat: contrat à durée déterminée d'une année

Entrée en fonction: dès que possible

Votre mission:

Vous évalueriez et analyserez la situation des personnes sollicitant le service social régional La Neuveville. Vous mettez en place des projets d'accompagnement et d'intégration en vue de promouvoir l'autonomie des bénéficiaires de l'aide sociale. Vous fournirez un accompagnement social, une assistance financière et administrative aux bénéficiaires afin de les aider à réaliser diverses démarches dans le cadre de mandats dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte.

Votre profil:

Vous disposez d'un diplôme d'assistant/e social/e ou d'une formation jugée équivalente. Vous êtes capable d'assumer et de gérer des situations de stress lourdes et conflictuelles. Vous maîtrisez la langue française. De bonnes connaissances de la langue allemande seraient un atout. Vous bénéficiez d'un permis de conduire. Vous êtes de nationalité suisse ou détenez un permis d'établissement (C).

Traitement: Selon échelle des traitements du personnel communal

Informations: Les renseignements concernant ce poste peuvent être obtenus auprès de M. Taratra Ramarokoto, responsable du service social régional, par téléphone: 032/752.10.20 ou par courriel: taratra.ramarokoto@neuveville.ch.

Intéressé/e? N'hésitez pas à faire parvenir votre dossier complet accompagné de vos certificats et diplômes avec la mention « ASSISTANT/E SOCIAL/E » au Conseil municipal, Ressources humaines, Place du Marché 3, 2520 La Neuveville, jusqu'au **30 novembre 2024**, qui le traitera

en toute confidentialité. **Seules les candidatures correspondant aux critères requis seront traitées.**

Vous devez présenter des antécédents compatibles avec la mission qui vous est confiée. L'extrait standard du casier judiciaire et l'extrait du registre des poursuites seront demandés lors de l'engagement.

La Neuveville, novembre 2024

Le Conseil municipal

Municipalité de La Neuveville**LE CONSEIL GÉNÉRAL**

est convoqué en séance ordinaire au Centre des Epancheurs

mercredi 4 décembre 2024 à 18 h 30.

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2024
- *3. Budget de fonctionnement 2025 du Syndicat intercommunal du Collège du district: approbation (A. Kurth)
- *4. Budget de fonctionnement 2025, quotité d'impôt: arrêté du Conseil général (A. Kurth)
- *5. Plan financier 2025-2029: décision (A. Kurth)
- *6. Demande d'un crédit d'engagement pluriannuel (2025-2026) de CHF 160'000.- TTC pour la mise à jour du cadastre de La Neuveville et l'acquisition d'un logiciel de dimensionnement du réseau électrique: décision (K. Michel)
- *7. Demande d'une dépense périodique de CHF 120'000.-/an dès le 1er août 2025 pour la création d'un poste de travailleur/euse social/e en milieu scolaire (100 % EPT) pour les écoles de la zone de l'Autorité sociale de La Neuveville: arrêté du Conseil général (L. Glatz/D. Bloch)
- *8. Création d'une commission spéciale (commission non permanente) du Conseil général chargée d'élaborer un projet de la révision du Règlement du Conseil général: décision (Bureau du Conseil général)
- *9. Crédit d'engagement de CHF 295'000.- TTC pour la rénovation du pavillon funéraire du cimetière de la Blanche Eglise – Décompte final: information (A. Kurth)
- *10. Position CM et décision CG sur la motion PVN (B. Kraus) « Voiture Mobility à La Neuveville » (C. Ferrier)
- *11. Position CM et décision CG sur la motion PSN (J. Moeckli) « Prévention et lutte contre la violence domestique à La Neuveville » (C. Ferrier/Auchlin)
- *12. Position CM et décision CG sur la motion PVN (S. Mamie) « Parc à chien aux alentours de la vieille ville » (C. Ferrier/A. Louis)
- *13. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (C. Louis) « Pour des capteurs solaires respectueux du patrimoine en vieille ville » (C. Ferrier)
- *14. Position CM et décision CG sur le postulat PVN/PLR (C. Voisard/M. Cochet) « Congé après la Fête du Vin » (L. Glatz)
- *15. Position CM et décision CG sur le postulat PVN (F. Maillat) « Gestion des déchets à St-Joux » (C. Ferrier)
- *16. Réponse à l'interpellation PVN (J.-C. Zuberbühler) « Cartes journalières CFF dégriffées Commune » (A. Kurth)
- *17. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) « Transformation progressive de nos places de jeux en lieux de rencontre intergénérationnels et amélioration de leur équipement » (C. Ferrier/D. Bloch)
- *18. Rapport CM en réponse au postulat PSN (H. Wingo) « Vers une crèche municipale bilingue: intégration progressive de

l'allemand dans la crèche municipale de La Neuveville » (D. Bloch)

*19. Rapport CM en réponse au postulat PLR (F. Teutsch) « Port de Chavannes – Schafis » (C. Ferrier)

*20. Rapport CM en réponse au postulat PLR (F. Teutsch) « Nouvelle gestion du trafic à Chavannes – Schafis » (C. Ferrier)

21. Interventions parlementaires et développements

22. Questions simples et traitement

23. Communications

* = voir annexes

Les séances du conseil général sont publiques

Municipalité de La Neuveville**Les Infos du Municipal du 29 novembre 2024****ÉLECTIONS MUNICIPALES 2024**

Le Conseil municipal a pris acte des résultats du 2^e tour des élections municipales du 24 novembre 2024. Il félicite M. Luca Longo pour son élection au 2^e tour de scrutin pour la Mairie et lui souhaite plein succès dans sa nouvelle fonction de maire qu'il occupera dès le 1er janvier 2025.

L'élection de M. Luca Longo à la Mairie laisse un siège vacant pour le Parti Libéral-Radical (PLR). Une élection complémentaire est ainsi ouverte pour combler ce manque. Nous informerons la population ultérieurement, dès que la personne qui sera désignée aura été déclarée élue.

Le Conseil municipal a également constaté l'élection de 3 personnes au Conseil général pour la prochaine législature. En effet, vu que MM. Luca Longo, André Kurth et Alain Binggeli accédaient à l'Exécutif neuvevillois, les trois sièges étaient devenus vacants au Législatif. De ce fait, suite à une élection complémentaire qui a été déclarée par la Chancellerie municipale, le PLR a proposé trois candidats, à savoir Mme Rebekka Gurtner, M. Daniel Muller et M. Patrick Morand. Au terme de la procédure officielle, ces trois personnes sont déclarées élues au Conseil général pour la législature 2025-2028. Des félicitations leur sont adressées!

Personnel communal

Durant ce deuxième semestre 2024, le Conseil municipal a engagé plusieurs collaborateurs/trice/s au sein des services communaux.

Au 1^{er} août 2024, plusieurs collaborateurs/trice/s ont pris leur fonction afin de renforcer l'équipe éducative de la crèche municipale Bidibule. Mmes Marine Simon et Zoé Comte ont été engagées pendant une année, au bénéfice d'un contrat à durée déterminée. M. Ronan Toedtli, quant à lui, a été nommé jusqu'à la fin de l'année 2024. Mme Fantine Gouin a débuté son apprentissage d'assistante socio-éducative pour une durée de trois ans.

A la même date, à l'école à journée continue Le Signol'air, Mme Anna Maria Prospero-Ratta a débuté son activité en qualité d'auxiliaire assistante socio-éducative et M. Thibault Widmer a entamé son apprentissage d'assistant socio-éducatif pour une durée de trois ans. Courant août 2024, Mmes Véronique Franzoso et Rachel Bono ont également été engagées afin de renforcer l'équipe encadrante, au bénéfice d'un contrat à durée déterminée.

Le Conseil municipal félicite toutes ces personnes pour leur nomination. Il leur souhaite la bienvenue et plein succès dans leur nouvelle activité, tout en se réjouissant de leur collaboration.

Fermeture des bureaux de l'administration et pause du conseil municipal pendant les fêtes de fin d'année

Les bureaux de l'administration municipale seront fermés au public le jeudi 19 décembre 2024 à 17h45. Ils rouvriront le lundi 6 janvier 2025 à 08h30. Il faut préciser que les employés et les employées qui prennent congé le font sur leur solde de vacances disponible. Pour

les urgences (et uniquement pour celles-ci) le service de l'équipement (réseau électrique) est atteignable au numéro 032 / 752 10 99 et le service des eaux TLN (réseau d'eau potable) au numéro 079 / 904 55 12. Le Conseil municipal actuel tiendra sa dernière séance le 9 décembre 2024 et la nouvelle équipe commencera ses travaux le 13 janvier 2025, suivi d'une autre séance le 20 janvier 2025, au rythme d'une réunion tous les 15 jours afin de respecter le calendrier établi.

Les membres du Conseil municipal ainsi que tous les collaborateurs et toutes les collaboratrices de la Municipalité vous souhaitent de joyeuses fêtes de Noël ainsi qu'une heureuse et prospère année 2025, empreinte de succès et soutenue par une bonne santé.

Consultation des dossiers d'enquête publique durant la fermeture des bureaux pendant les fêtes de fin d'année

Durant la période précitée de fermeture des bureaux de l'administration communale, les dossiers mis à l'enquête publique seront uniquement consultables sur la plateforme cantonale eBau: www.portal.ebau.apps.be.ch.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Votre Conseil Municipal

Déchets encombrants combustibles

Les déchets encombrants combustibles sont ramassés quatre fois par année, en porte à porte, selon le calendrier de collecte «Mémo-déchets». Le prochain ramassage aura lieu le 4 décembre 2024.

Mais qu'est-ce qu'un déchet encombrant combustible?

C'est un déchet qui peut être brûlé dans la centrale d'incinération et qui ne peut pas prendre place dans un sac officiel rouge (17 ltr à 110 ltr). Avant d'être déposé au bord de la chaussée, une vignette sera apposée sur chaque objet ne dépassant pas 150 x 50 x 50 cm et dont le poids n'excède pas 20 kg. Si la taille ou le poids de l'objet est supérieur, plusieurs vignettes seront collées sur l'objet en proportion de sa taille et de son poids. Les vignettes sont vendues au Service des finances à la Mairie, au centre COOP, au marché MIGROS, ainsi qu'à la Boucherie Junod.

Et pour les objets qui ne sont pas combustibles?

Les objets non combustibles, le métal, les appareils électroniques, les déchets inertes, etc. peuvent être déposés à la déchetterie ou dans certains commerces. Le «Mémodéchets» précise où déposer quel déchet.

Et si nous avons des déchets encombrants combustibles en dehors des jours de ramassage?

Ils peuvent être amenés dans un centre de collecte des déchets, notamment la Müve ou Remo Recycling à Bienne, l'entreprise Halldimann à Morat ou l'entreprise Bühlmann à Münchenwiler.

Si vous êtes en incapacité de débarrasser vos déchets encombrants, l'Association Ateliers Phénix ainsi que l'entreprise D.A.D. effectue le débarra et le transport des déchets pour les particuliers, sur demande via leur site internet: <https://ateliersphenix.ch/demenagement/> / <https://www.dad-services.ch/>

Le personnel de la déchetterie et du Service de la gestion du territoire se tient à la disposition de la population neuvevilloise pour toutes questions.



Plateau de Diesse

La Chaîne 2 | 2515 Prêles
www.leplateaudediesse.ch

Horaires 2024 - Téléphone & Guichet

La permanence téléphonique est assurée du:
LUNDI AU JEUDI DE 8H À 11H30 ET DE 13H30 À 16H
VENDREDI DE 8H À 11H30

Le guichet de l'administration est ouvert selon l'horaire suivant:

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	8h - 11h30	14h - 18h
Mardi	10h - 11h30	Fermé
Mercredi	10h - 11h30	Fermé
Jeudi	8h - 11h30	14h - 16h
Vendredi	10h - 11h30	Fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous

Pour des renseignements pointus au contrôle des habitants, veuillez vous présenter lundi & mardi toute la journée ou mercredi, jeudi & vendredi matin.

Les coordonnées de l'administration sont les suivantes:

Adresse postale: Commune mixte de Plateau de Diesse
La Chaîne 2 - 2515 Prêles
Adresse e-mail: info@leplateaudediesse.ch
Téléphone: 032 315 70 70
Site internet: www.leplateaudediesse.ch

En 2024, l'administration sera fermée aux dates suivantes:

Jours	Du	Au	Raison
Lundi	23.12.24	02.01.25	Fermeture fin d'année

Plan d'ouverture de la déchetterie de Diesse

Lundi	Mercredi	Samedi
10h30 - 11h30	16h30 - 18h30	9h - 11h30

Points de collecte des déchets verts
Lamboing / Prêles

Les deux points de collectes sont à l'extérieur, donc accessibles en tout temps à l'exception du dimanche. Des contrôles de vignettes seront effectués.

Les déchetteries et les points de collecte des déchets verts sont destinés uniquement aux personnes domiciliées dans la Commune mixte de Plateau de Diesse.

PASSAGE DU BIBLIOBUS À DIE SSE, LAMBOING ET PRÊLES

Stationnements du 3^e trimestre 2024

Stationnements

Diesse: Devant le complexe communal «Le Battoir», entre 11h et 11h45
Prêles: A l'Est du bâtiment administratif, entre 13h15 et 14h15
Lamboing: A l'arrêt de bus, entre le restaurant du Cheval Blanc et la boulangerie Bayard, entre 14h30 et 15h30

7 décembre, 21 décembre

L'administration communale

Commune Mixte De Plateau De Diesse
Aux Ayants Droit De Vote En Matière Communale

Convocation

à l'Assemblée communale du mardi 17 décembre 2024 à 19h30, à la Salle du Battoir à Diesse

Ordre du jour

- Budgets 2025
 - Introduction
 - Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - Présentation et approbation du budget 2025 de la Communauté scolaire du Collège de district de La Neuveville
 - Présentation et approbation du budget 2025 du Syndicat des Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse (SSPP)
 - Présentation et approbation du budget communal 2025 basé sur une quotité

d'impôts (inchangée à 1.85), une taxe immobilière (inchangée à 1.3%), une taxe des chiens (inchangée: village Fr. 80.00 / campagne Fr. 50.00), une vignette verte (inchangée à Fr. 80.00).

2. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

- Présentation du projet
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 880'000.00 pour l'assainissement de la chaussée et des conduites, secteur Milieu du Village à Prêles

3. Demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing

- Présentation du projet
- Approbation de la demande d'autorisation d'une dépense de CHF 95'000.00 pour l'assainissement de la ventilation du restaurant du Cheval Blanc, Lamboing

4. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet «Charte 2025» du Service électrique de Lamboing (SEL)

- Présentation du projet
- Approbation du crédit d'engagement de CHF 79'000.00 pour le transfert des données informatiques dans le projet «Charte 2025» du Service électrique de Lamboing (SEL)

5. Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire pour les communautés scolaires du Collège de district et du Plateau de Diesse.

- Présentation du projet
- Approbation d'une dépense périodique de CHF 45'000.00 pour la création d'un poste de travailleur social en milieu scolaire pour les communautés scolaires du Collège de district et du Plateau de Diesse.

6. Assermentation de deux nouveaux collaborateurs

- Promesses solennelles de MM. Gaël Schneider et Tashim Schneider, collaborateurs au service de la voirie.

7. Informations du Conseil communal

8. Divers et imprévus

Informations:

Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés consultation publique au bureau communal 30 jours avant l'Assemblée communale appelée à en délibérer, soit du 15 novembre au 17 décembre 2024 et accessibles durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous, ainsi que sur notre site internet

http://www.leplateaudediesse.ch/la_commune/assemblees_communales

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités communales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit au vote en matière communale.

Au plus tard dans les 30 jours qui suivent l'assemblée communale:

- Un recours en matière communale peut être formé auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary, contre les décisions de l'assemblée communale et contre un acte législatif communal. Un recours doit être remis en 2 exemplaires. Il doit comprendre des conclusions, indiquer des faits et moyens de preuve, être motivé et signé. Les moyens de preuve à disposition doivent être joints (art. 32 LPJA).

Prêles, le 15 novembre 2024

Consultez gratuitement
la Feuille officielle
www.imprimerieducourrier.ch

Direction des travaux publics et des transports
Office des ponts et chaussées

Invitation à une séance publique d'information

Route cantonale N° 1324, Diesse – Prêles / 1322,
La Neuveville – Prêles – Lamboing

Commune: Plateau de Diesse

430.20783 / Renouvellement - Chaussée:
Prêles, entrée N/O

L'arrondissement d'ingénieur en chef III et la commune de Plateau de Diesse invitent la population à une séance publique d'information, qui aura lieu

le mardi 10 décembre 2024 à 19 h 30
à la salle du Battoir, Route de Lamboing 30,
2517 Diesse

Cette réunion est mise sur pied pour présenter le projet de participation 430.20783 / Renouvellement - Chaussée: Prêles, entrée N/O actuellement à disposition pour consultation auprès de l'administration communale de Plateau de Diesse, et répondre aux questions posées. Nous espérons accueillir à cette séance un grand nombre de personnes intéressées.

Loveresse, le 25 novembre 2024

Office des ponts et chaussées

Séance d'information à la population

Réaménagement de la route cantonale «Arrêts de bus à l'Ecole et la halle des Joncs»

Une séance d'information aura lieu le 10 décembre 2024 à 19h30 au Battoir de Diesse.

Lors de cette rencontre, le projet sera présenté à la population par l'Office des Ponts et Chaussées et la commune. Des questions pourront être posées.

Prêles, le 22 novembre 2024

Le Conseil communal

Commission des Finances

Recherche d'un membre dès le 1.1.2025

Etes-vous intéressé.e à participer de manière active à la vie communale? À nous aider à relever le défi de garder notre commune socialement et fiscalement attractive?

Alors envoyez votre candidature et motivation par courriel jusqu'au 30 novembre 2024 à info@leplateaudediesse.ch. L'administration communale et le responsable du dicastère se tiennent à votre disposition pour de plus amples informations au 032 315 27 53.

Le Conseil communal

Souper de Noël

11 décembre 2024 / 16 h / Battoir de Diesse

Chères et Chers Aînés de la Commune mixte de Plateau de Diesse, nous avons le plaisir de vous convier pour le repas de Noël qui aura lieu le 11 décembre 2024 à 16 h au Battoir de Diesse.

Nous vous prions de bien vouloir vous inscrire jusqu'au vendredi 6 décembre 2024 au plus tard.

Les personnes du Plateau de Diesse qui auraient besoin d'un transport peuvent le signifier au moment de leur inscription.

Vous pouvez vous inscrire:

- Par téléphone: 032/ 315 70 70
- Par email: info@leplateaudediesse.ch
- Au guichet de la commune
- Par courrier: La Chaîne 2, 2515 Prêles

Les personnes résidant dans un home peuvent faire appel au service de transport de la Croix-Rouge (réservation du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 au N° 032 489 10 03).

Nous profitons de cette annonce pour adresser tous nos meilleurs vœux de santé et de bonheur aux aînés de notre commune qui ont fêté leur anniversaire dans le courant du mois de novembre.

Le groupe d'animation des aînés se réjouit de vous revoir nombreuses et nombreux à cette occasion.

Commune mixte de Plateau de Diesse

Recherche d'un membre pour la commission scolaire du collège de district de La Neuveville

Suite à la démission d'un membre de la commission scolaire du collège de district de La Neuveville, nous sommes à la recherche, pour le 1.1.2025, d'une personne motivée et prête à s'engager pour la collectivité.

Commission scolaire du collège de district de La Neuveville - 3 délégués

Les personnes intéressées voudront bien faire acte de candidature, soit par courrier à l'adresse de l'administration communale (La Chaîne 2, 2515 Prêles), soit par courriel à l'adresse info@leplateaudediesse.ch.

Elles pourront également obtenir tout renseignement complémentaire en appelant le 032 315 70 70.

Nous les en remercions d'avance vivement.

Prêles, le 15 novembre 2024

Le Conseil communal

Commune mixte de Plateau de Diesse

Recherche d'un membre pour la commission scolaire du Plateau de Diesse

Suite à la démission d'un membre de la commission scolaire du Plateau de Diesse, nous sommes à la recherche de suite, d'une personne motivée et prête à s'engager pour la collectivité.

Commission scolaire du Plateau de Diesse - 4 délégués

Les personnes intéressées voudront bien faire acte de candidature, soit par courrier à l'adresse de l'administration communale (La Chaîne 2, 2515 Prêles), soit par courriel à l'adresse info@leplateaudediesse.ch.

Elles pourront également obtenir tout renseignement complémentaire en appelant le 032 315 70 70.

Nous les en remercions d'avance vivement.

Prêles, le 15 novembre 2024

Le Conseil communal

Requérants d'asile au Twannberg

Le canton de Berne, en collaboration avec la Croix-Rouge suisse, prévoit d'installer au Twannberg, commune de Douanne, un centre d'hébergement collectif pour les réfugiés avec droit de séjour. Ce centre, qui sera progressivement mis en service à compter de janvier prochain, accueillera un maximum de 175 personnes.

Dans l'optique de présenter ce projet à la population, une séance d'information est prévue le

- Mercredi 4 décembre 2024, 19 h 30, au Battoir de Diesse

Les participants auront ainsi l'occasion de poser toutes leurs questions aux principaux intéressés.

Prêles, le 22 novembre 2024

Le Conseil communal

Recommandations pour le service hivernal

Le Conseil communal en appelle à l'obligeance de tous les automobilistes de la commune. Les propriétaires de voitures sont priés de ne pas stationner leurs véhicules sur la voie publique (routes, places communales et trottoirs), ni devant les déchetteries vertes et le hangar des pompiers.

En cas de stationnement intempêtif sur la chaussée, la commune se réserve le droit de procéder à l'enlèvement du véhicule fautif au frais de son propriétaire.

Le Conseil communal compte sur la bonne volonté des personnes concernées et espère que cet appel sera entendu.

Il fait également appel à la tolérance des citoyennes et citoyens en cas de fortes chutes de neige envers le personnel responsable du déneigement qui fait tout son possible pour offrir les meilleures conditions de déblaiement des chaussées et des trottoirs.

Loi cantonale sur les routes (LR, RSB 732.11):

Art. 74 - Obligation de tolérer

- 1 Les bordiers doivent tolérer les interventions découlant
 - a de mesures pour la construction et l'entretien de la route lorsque le refus de ces interventions occasionnerait des dépenses disproportionnées;
 - b de mesures visant à écarter des dangers immédiats; (...)

Art. 40 - Standard d'entretien

- 1 L'entretien des routes cantonales comprend l'entretien courant et le gros entretien.
- 2 L'entretien se fait dans le respect de l'environnement et de façon économique.
- 3 Le service d'hiver ne comprend pas le maintien des accès latéraux à la route ni l'évacuation de la neige.

Ordonnance cantonale sur les routes (OR, RSB 732.111.1):

Art. 55 - Constructions et installations le long des routes publiques

- 1 Les bâtiments et les installations situés le long des routes publiques doivent être réalisés de manière à résister à la pression sur le sol et aux sollicitations exercées par le trafic et par les activités d'entretien de la route, notamment le service hivernal.

Nous vous remercions par avance de votre compréhension et de votre collaboration.

L'administration communale

Déneigement des places communales

En cas de grande quantité de neige et afin de pouvoir déneiger convenablement, merci de bien vouloir déplacer votre véhicule sur une place déjà déneigée. Le voyer pourra ainsi enlever la neige sur ces places également!

Merci de votre compréhension.

Passeport biométrique - Carte d'identité

Avec les vacances hivernales, nous vous suggérons de vérifier dès maintenant la validité de vos pièces d'identité, afin de vous éviter toute mauvaise surprise.

Nous vous rappelons que toute personne désirant déposer une demande doit se présenter en personne dans l'un des deux centres de documents d'identité de notre région, soit Bienne ou Courtelary et

uniquement après avoir pris rendez-vous au N° de tél. 031 635 40 00

du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h ou par internet sous www.passeportsuisse.ch

Par ailleurs d'autres renseignements peuvent être obtenus sur le site du canton de Berne, notamment une brochure contenant toutes informations utiles, sous www.be.ch/passeport.

Maison de Paroisse, Route de Prêles 11, 2517 Diesse

Café - Parents

Ouvert de 9h30 - 11h00, 2 juillet, 3 septembre, 1 octobre, 5 novembre, 3 décembre 2024

Lieu de rencontre pour les familles avec leurs bébés et jeunes enfants de 0 à 5 ans. Dans une ambiance conviviale, les parents échangent et créent de nouveaux contacts. Une consultante petite enfance est présente sur place et se tient à disposition des parents pour répondre aux questions et fixer une consultation si cela est souhaité.

Contact: Annina Meixenberger, Café-Parents 079 797 32 92 Franziska Garcia, consultante petite enfance, 079 938 43 38, franziska.garcia@cp-be.ch

**Nods**Place du Village 5 | 2518 Nods
www.nods.ch**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte comme suit:

Novembre		
Samedi	30	8 h à 12 h
Décembre		
Lundis	2, 9	8 h à 12 h

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire.
Administration Communale**STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS**

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 28 septembre de 9h30 à 10h45 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Avis de construction**Requérante :** Sophie Alhadef, Chemin des Prés Vaillons 16, 2518 Nods**Auteur du projet :** Angela Adam Architecture Sàrl, Rue des Prélards 12, 2088 Cressier (NE)**Propriétaires fonciers/foncières :** Sophie Alhadef, Chemin des Prés Vaillons 16, 2518 Nods**Projet :** Agrandissement et rénovation d'une villa familiale, pose de panneaux photovoltaïques en toiture, sur RF 2340 du ban de Nods, Chemin des Prés Vaillons 16, 2518 Nods**Zone :** H1**Dérogation :** Art. 212 RCC et annexe 151.1, distance à la limite avec le bien-fonds voisin, RF 2341**Dimensions :** suivant plans et profils**Protection des eaux :** S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 SS LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Nods, le 22.11.2024

Administration communale

Avis de construction**Requérant :** Wood Style, David Martin, Bourguillards 8, 2072 Saint-Blaise**Auteur du projet :** JP Architecture Sàrl, Julie Pauchard, Grand Rue 17, 2520 La Neuveville**Propriétaires fonciers :** Sonia et David Martin, Route de Chasseral 20, 2518 Nods**Projet :** Rénovation de l'enveloppe d'une maison du village ancien. Isolation du toit et des façades (isolation intérieure). Remplacement des fenêtres en bois. Aménagement de 2 appartements, au 1^{er} étage et dans les combles. Ouverture de Velux dans le toit. Installation solaire photovoltaïques. Ajout d'une chaudière à pellets sur RF 96 du ban de Nods, Route de Chasseral 20**Zone :** Village ancien, Objet C Digne de conservation**Dérogation :** Aucune**Dimensions :** Suivant plans et profils**Protection des eaux :** S3

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement à l'administration communale de Nods jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le dossier peut

également être consulté sur la plateforme eBau du canton (www.be.ch/ebau).

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la date de la première publication. Les oppositions dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale, 2518 Nods, au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Nods, le 22.11.2024

Administration communale

Don du sang à Nods

Le Niola Team organise le prochain don du sang à la halle de gymnastique de Nods le jeudi 5 décembre 2024 de 17h à 20h.

Possibilité de s'inscrire en ligne :

www.srnjts.ch/donner/collectes-mobiles/

Fermeture exceptionnelle de l'administration communale le mercredi 4 décembre 2024 l'après-midi

L'administration communale de Nods sera exceptionnellement fermée pour des raisons de formation le

Mercredi après-midi 4 décembre 2024

Merci d'en prendre note. En cas de besoin, vous pouvez nous appeler pour fixer un rendez-vous pour un autre jour.

032 751 24 29

Nods, le 22.11.2024

Administration Communale

Heures de repos

Nous nous permettons de vous rappeler les articles 23 et 38 de notre règlement de police, à savoir :

Art. 38

- De 19 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les activités et travaux bruyants ainsi que l'utilisation de machines et installations bruyantes sont interdits.
- De 22 heures à 7 heures et de 12 heures à 13 heures, les travaux et activités bruyants liés à l'usage d'une maison d'habitation ou d'un logement similaire sont prohibés. Il s'agit notamment de l'interdiction de passer la tondeuse à gazon ou d'écouter de la musique trop fort.
- Les jeux, sports et activités en plein air sont autorisés de 7 heures à 22 heures.
- Dans les restaurants, dancings et autres assemblées les portes et fenêtres doivent être fermées dès 22 heures dans la mesure où des tiers voisins peuvent être importunés par le bruit.
- Dès 22 heures, le repos nocturne doit être respecté.
- Le Conseil communal peut accorder pour de justes motifs une autorisation de déroger aux heures de repos. Les droits de voisinage découlant du droit privé demeurent toutefois réservés.
- La législation cantonale et fédérale sur la protection de la nature, de l'environnement et celle relative au droit de la construction sont réservées.

Art. 23

- Les travaux et activités bruyantes, qui perturbent les cérémonies religieuses ou qui troublent le repos dominical sont interdits les dimanches et jours fériés cantonaux et fédéraux.

Administration Communale

Indications spécifiques concernant la pose de panneaux photovoltaïques**Obligation d'annoncer les installations solaires (art. 7a DPC)**

- Les maîtres d'ouvrage annoncent la construction d'installations solaires non soumises au régime du permis de construire à l'autorité de police des constructions au plus tard sept jours ouvrés avant le début des travaux par l'intermédiaire du système de transmission cantonal E-bau.
- Ils communiquent les informations suivantes :
 - l'emplacement de l'installation,
 - le type de l'installation,
 - la taille de l'installation.
- Un plan indiquant l'échelle et la direction du nord doit être joint.

Tant lors d'installations solaires soumises ou non soumises au régime du permis de construire, le maître d'ouvrage doit **annoncer la date de mise en service de son installation à la commune.** Un électricien mandaté par la commune doit pouvoir venir vérifier l'état des compteurs avant la mise en service. Le propriétaire est rendu attentif à vérifier que l'annonce se fasse correctement avec son entrepreneur.**Relevé des compteurs d'eau et d'électricité**

Les employés communaux procéderont au relevé des compteurs dans la période du

16 décembre 2024 au 10 janvier 2025Les personnes qui ne seraient pas présentes sont priées de noter les relevés de leur(s) compteur(s) sur une feuille et de l'envoyer par mail à l'adresse suivante : ch.evard@nods.ch. Il est également possible de nous envoyer une photo nette des différents relevés. Il est impératif que les éléments suivants figurent dans votre envoi en fonction de votre installation :

- Votre nom et prénom
- N° du compteur électricité
- Relevé HT (1.8.1)
- Relevé BT (1.8.2)
- HT photov. (2.8.1)
- BT photov. (2.8.2)
- N° du compteur d'eau
- Relevé en m³ sans la virgule

Nous vous en remercions par avance.

Administration Communale

Assemblée communale

Les citoyennes et citoyens de Nods, ayant le droit de vote en matière communale, sont convoqués en assemblée communale, le

Mardi 17 décembre 2024 à 20 heures à la salle du Battoir

L'ordre du jour est le suivant :

- Ouverture de l'assemblée
- Promesse du nouveau membre du Conseil communal, M. Daniel Uhlmann
- Budgets 2025
 - Présentation des budgets
 - Approbation du budget de la communauté scolaire du Plateau de Diesse
 - Approbation du budget du Collège de District
 - Approbation du budget du Syndicat des sapeurs-pompiers
- Budget communal 2025
 - Introduction
 - Présentation et approbation du budget communal 2025 basé sur une quotité d'impôts inchangée à 1.64 et une taxe immobilière inchangée à 1.5%.

5. Approbation d'un crédit d'engagement total de CHF 120'000.- dont à la charge de Nods CHF 16'742.- par année pour l'engagement d'un travailleur social dédié au milieu scolaire à partir de la rentrée d'août 2025

- a. Présentation
- b. Approbation

6. Communications du Conseil communal

7. Divers

Remarque: Les documents se rapportant à cette assemblée sont déposés publiquement en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration ou sur rendez-vous.

Nods, 15.11.2024

Conseil Communal

Car postal à Ligerz, Twann et Plateau de Diesse

A partir du 15 décembre 2024, deux nouvelles lignes de bus viendront s'ajouter à l'offre de car postal, suite aux travaux à Ligerz. Plus d'informations sous www.postauto.ch.



Administration communale



Sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse

Telethon

Samedi 7 décembre 2024

Les sapeurs-pompiers du Plateau de Diesse soutiennent la fondation!

Nods, devant le hangar des pompiers

Dès 11h30 - Traditionnelle soupe aux pois et jambonneaux

Le service est principalement « A l'emporter », autant que possible, amenez vos récipients!

Bénéfice intégralement reversé en faveur du Téléthon

Nez Rouge redémarre dès le 06.12.2024

L'antenne du Jura bernois propose les dates suivantes pour venir en aide aux personnes qui en auraient besoin:

- ve 06.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- sa 07.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- ve 13.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- sa 14.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- ve 20.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- sa 21.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- di 22.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- lu 23.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- ma 24.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- me 25.12.2024 (de 16h00 à 04h00)
- je 26.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- ve 27.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- sa 28.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- di 29.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- lu 30.12.2024 (de 22h00 à 04h00)
- ma 31.12.2024 (de 23h00 à 05h00)
- me 01.01.2025 (de 23h00 à 05h00)

DIVERS

Région, associations, paroisses, autre.



Commune bourgeoise de Prêles

Dépôt public du procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28 novembre 2024

Conformément aux dispositions de l'art. 60 du Règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 28 novembre 2024 de la Commune bourgeoise de Prêles est déposé publiquement à l'administration du 5 au 19 décembre 2024.

Il peut être consulté durant les heures d'ouverture (mardi après-midi et jeudi matin ainsi que sur rendez-vous pris au 079 357 23 02).

Pendant le dépôt public, une opposition peut être formée par écrit auprès du Conseil bourgeois. Le cas échéant, l'opposition sera dûment signée et munie de motifs valables.

L'administration

Commune bourgeoise de Prêles

Dans le cadre des fenêtres de l'Avent organisées par le Groupe d'Animation du Plateau de Diesse, la Commune bourgeoise de Prêles ouvrira sa fenêtre le

jeudi 5 décembre à 18h30

au bâtiment administratif, Chemin du Stand 3

A cette occasion, une collation sera offerte à ceux que nous aurons le plaisir d'accueillir.

Nous nous réjouissons de vous rencontrer lors de cet événement ouvert à tous.

Le Conseil bourgeois



St-Nicolas

Vendredi 6 décembre à 17h45

Lieux: Prêles: devant la Cabane du Plat'Ô (à côté du Tennis), Lamboing: devant l'entrée de la salle Communale du Cheval Blanc, Diesse: sous le haut-vent de l'Eglise

Heure: 17h45 Arrivée du St-Nicolas, Distribution de petits présents aux enfants

Soupe à la courge, thé et vin chaud offerts par le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse

Pensez à prendre avec vous votre tasse, bol et cuillère. Merci

On se réjouit de vous voir toutes et tous à cette occasion.

Diesse, Lamboing et Prêles

Vente de sapins de Noël

Le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse vendra, comme chaque année les sapins de Noël dans les trois villages:

le samedi 14 décembre 2024, de 10h à 12h

Diesse: sur la place devant le collège au centre du village

Lamboing: sur le parking de la salle communale du Cheval Blanc

Prêles: sur la place de la fontaine au centre du village

Le prix du sapin est de Fr. 10.- avec un paiement au comptant.


Du thé et du vin chaud vous seront offerts.

Pensez à prendre avec vous votre tasse, bol et cuillère. Merci

Venez nombreuses et nombreux passer ce petit moment magique avec nous avant les fêtes de fin d'année!

Le Groupe d'Animations de Plateau de Diesse en collaboration avec le Triage forestier du Mont-Sujet

Nous aidons quand beaucoup manque.

 secours d'hiver
Suisse

www.secours-d-hiver.ch

CCP 80-8995-1



PAROISSES

PAROISSE RÉFORMÉE DE LA NEUVEVILLE

Dimanche 1^{er} décembre

10h, à la Blanche Eglise, culte du 1er Aven par la pasteure Dominique Giauque-Gagnebin
17h, au Café-Théâtre de la Tour de Rive, spectacle « la vengeance du pardon » par la compagnie théâtrale de la Marelle, collecte à la sortie, réservation conseillée 032 751 29 84 ou en ligne sur www.latourderive.ch

Mercredi 4 décembre

10h, salle Schwander, prière et partage biblique
14h30 à la maison de paroisse, chant
12h, maison de Paroisse, préparation du spectacle de Noël cycle 1 et 2

Vendredi 6 décembre

16h, stand au Marché de Noël de la St-Nicolas.

Dimanche 8 décembre

10h, à la Blanche Eglise, culte célébré par la pasteure Dominique Giauque-Gagnebin

A votre service

Marie-Laure Krafft Golay, pasteure, 032 315 11 53
Sara Holzmann, 079 654 63 58
Julien Neukomm, 078 632 92 49
Secrétariat: Sylvie Augier Rossé: 032 751 10 35
info@paref2520.ch

Retrouvez toutes nos infos et l'enregistrement des prédications sur notre site internet:

www.paref2520.ch

KIRCHGEMEINDE PILGERWEG BIELERSEE

Sonntag, 1. Dezember

10.10 Uhr, Schiff BSG, Abfahrt Ligerz 10.10 Uhr: Ökumenischer Schiffs-Gottesdienst. Mit Pfr. Peter von Salis und Pastoralraumleiter Thomas Leist sowie Hot Club de Berne (Musik). Billette bitte selber lösen.

Pikettdienst

29. November bis 31. Dezember: Pfr. Peter von Salis (Telefon 078 741 37 64)

www.kirche-pilgerweg-bielersee.ch

PAROISSE CATHOLIQUE DE LA NEUVEVILLE

Messes dominicales

Dimanche 1^{er} décembre, 10.00, Notre-Dame de l'Assomption, La Neuveville.

Dimanche 1^{er} décembre, 11.00, Messe, Temps communautaire, Christ-Roi, Bienne.

Noël des aînés de La Neuveville

Il aura lieu après la messe de 10h00 le dimanche 15 décembre à la salle paroissiale, sous l'église Notre Dame de l'Assomption de La Neuveville.

Inscriptions: jusqu'au 6 décembre par téléphone au 032 329 56 01

Baptême des enfants en âge de scolarité

Votre enfant est en âge de scolarité et vous souhaiteriez qu'il soit baptisé? Un parcours de cheminement au baptême va débuter après les vacances d'automne.

Renseignements et inscriptions: 032 328 19 25 ou claudine.brumann@kathbielbienne.ch

www.upbienne-laneuveville.ch

PAROISSE RÉFORMÉE DIESSE, LAMBOING, PRÊLES

Dimanche 1 décembre

Culte à l'église de Nods, 10h00, dans le cadre de la vente de paroisse)

Eveil à la foi

Samedi 7 décembre, 17h00, église de Diesse, sur le thème de la musique, pour les enfants de 3 à 6 ans. Les frères et soeurs plus âgés sont bienvenus

Dimanche 8 décembre

Culte à l'église de Diesse, 10h, suivi de l'assemblée de paroisse, service de voiture (voir ci-dessous)

Service de voiture

Passage à 9h35 à l'école de Prêles / 9h40 à la Poste de Lamboing et 9h45 au centre du village de Diesse

Contacts

Présidente: M^{me} Damara Röthlisberger, Les Tilleuls 6, 2516 Lamboing, 079 457 25 77

Pasteur: Stéphane Rouèche, Route de Prêles 11, 2517 Diesse, 079 429 02 80

PAROISSE DE NODS

Dimanche 1^{er} décembre

10h, culte à la salle de gym en ouverture de la vente avec Corine Müller conteuse, Esther Boder flûtiste et Marco Pedrolu pasteur. C'est avec plaisir que nous accueillons vos confectons de délicieuses pâtisseries, pains et tresses pour garnir notre vitrine. Un compte est ouvert à la fromagerie de Nods. Collecte des pâtisseries le 1.12.24 dès 9h dans la cuisine de la halle de gym de Nods. Merci d'avance. En cas de question veuillez contacter Liliane Darioly au 079 408 77 29.

Mardi 3 décembre

9h à la cure, lecture biblique et prière.

Dimanche 8 décembre

10h00, culte à l'église de Nods, Sainte-Cène

Lundi 9 décembre

19h30 à la cure, assemblée de paroisse.

Contacts

M. le Pasteur Marco Pedrolu est à votre disposition au 076 588 98 85 ou par email marco.pedrolu@sunrise.ch N'hésitez pas à le contacter!

Catéchète professionnelle

M^{me} Sarah Holzmann 079 654 63 58

Conseil de paroisse

M^{me} Liliane Darioly, Présidente, 032 751 53 58, 079 408 77 29, lilianedarioly@gmail.com

www.parefnods.ch

EGLISE EVANGÉLIQUE DE L'ABRI, LA NEUVEVILLE

Vous trouverez sur le site de l'Abri le programme des cultes et des autres activités.

www.labri.ch

Pasteurs

Didier Suter, Antony Geiser, Laurent Cuendet (032/751 36 65) ou pasteur@labri.ch

Paroisse réformée de la Neuveville

ASSEMBLÉE DE PAROISSE

Lundi 2 décembre 2024 à 20h
à la Maison de paroisse, ch. de la Raisse 3.

1. Accueil, organisation de l'assemblée, message
2. Procès-verbal du 10 juin 2024: approbation
3. Présentation de la nouvelle équipe pastorale
4. Conseil de paroisse: démissions, réélections, élections
5. Rapport du président
6. Finances:
 - a) Présentation budget 2025, quotité de l'impôt et plan quinquennal
 - b) Approbation du budget 2025 et de la quotité de l'impôt
7. Rapport de la commission des bâtiments
8. Rapport des délégués au Synode d'arrondissement
9. Règlement d'utilisation de la Blanche Eglise de La Neuveville
10. Règlement de location de la maison de paroisse à La Neuveville
11. Règlement concernant les jetons de présence, les dédommagements et les frais de la paroisse réformée de La Neuveville
12. Divers

Le budget 2025, les différents règlements et le procès-verbal de l'assemblée de paroisse du 10 juin 2024 peuvent être consultés au secrétariat de la paroisse aux heures d'ouverture à partir du 1^{er} novembre 2024.

LA SUITE DES
ASSEMBLÉES DE
PAROISSES EN PAGE 12

Adresses utiles | 11

SERVICE DE MAINTIEN À DOMICILE (SMAD) LA NEUVEVILLE - PLATEAU DE DIESSE

Route de Neuchâtel 19 - 2520 La Neuveville
Tél. 032 751 40 61 - www.smad.ch

SERVICE TRANSPORTS CROIX-ROUGE TAVANNES

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide? Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc)
Renseignements: lundi-vendredi de 8h30 à 11h30
Tél. 032 489 10 03

HOME MONTAGU ET FOYER DE JOUR

Rue Montagu 8 - 2520 La Neuveville - Tél. 032 751 26 96
Repas à domicile: tél. 032 751 21 05
www.home-montagu.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE RÉFORMÉE

Nouveaux horaires: le secrétariat, Grand Rue 13, est ouvert les matins de 8h30 à 11h30 LU, ME, JE, VE.
Tél. 032 751 10 35, Courriel: info@paref2520.ch
www.paroisse2520.ch

SECRETARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

(rue des Mornets 15): ouvert mardi de 14h à 17h30. La secrétaire est atteignable au 032 751 28 38 tous les jours, sauf lu et ve après-midi. Autre contact: Yannick Salomon, théologien en pastorale, tél. 079 352 38 12.
www.upbienne-laneuveville.ch

SERVICE DE L'EQUIPEMENT DE LA NEUVEVILLE

Service de garde, N° de tél. 032 752 10 99. Uniquement pour les urgences liées aux réseaux hors des heures d'ouverture de l'administration.

ADMINISTRATION DU CIMETIÈRE DE LA NEUVEVILLE

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26

SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h. Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

JURA BERNOIS TOURISME

Rue du Marché 4, 2520 La Neuveville, ouvert du mardi au vendredi: 9h-12h / 14h-17h.
Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.
Courriel: info@jurabernois.ch / Tél. 032 751 49 49

Agenda

MUSÉE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Fermeture saisonnière jusqu'au 3 mai 2025.
www.museelaneuveville.ch
musee.laneuveville@bluewin.ch

MUSÉE DE LA VIGNE DU LAC DE BIENNE, CHAVANNES / GLÈRESSE

Fermeture hivernale. Visites guidées et locations de salles toute l'année sur réservation.
Renseignements: Tél. 032 315 21 32
www.rebbaumuseum.ch - info@rebbaumuseum.ch

FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE

MUSÉE, LE LANDERON - MAI À NOVEMBRE,

Samedi-dimanche: 14h30-17h30, entrée libre, contribution appréciée. www.fhvl.ch.

CAFÉ-THÉÂTRE DE LA TOUR DE RIVE

Dimanche 01.12.2022 17h00	Cie de la Marelle
Samedi 07.12.2024 20h30	Marzella, Faustine
Ve13 et Sa.14.2024 20h30	Pierre Aucaigne & friends
Samedi 11.01.2025 20h30	Elvett
Vendredi 24.01.2025 20h30	Gabriel Tornay
Samedi 08.02.2025 20h30	Michael von der Heide
Mercredi 12.02.2025 20h00	Bastian Baker
Jeudi 13.02.2025 20h00	Bastian Baker
Samedi 22.02.2025 20h30	Savary - Kobel
Ve 7et Sa 8.03.2025 20h30	Nathanaël Rochat
Samedi 15.03.2025 20h30	Karine C
Ve 21 à Di 23.03.2025	Boogie-Woogies Festival

Dimanche 06.04.2025 17h00

Vendredi 11.04.2025 20h30

Ve 25 - Sa 26.4.2025 20h30

Dimanche 27.04.2025 17h00

Dimanche 04.05.2025 17h00

ENSEMBLE INSTRUMENTAL DE LA NEUVEVILLE

Samedi 30.11.24

Eglise de Corgémont, 20h

Dimanche 01.12.24 Blanche-Eglise, La Neuveville, 17h